

MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 JUIN 2026 À 18 H 30
PLACE DES ÂÎNÉS – 62, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE
ORDRE DU JOUR



- 1. Ouverture de la séance**
 - 2. Adoption de l'ordre du jour**
 - 3. Révocation de l'avis de convocation**
 - 4. Offre de service – Recrutement d'un(e) nouveau(elle) directeur(trice) général(e) et greffier(ère)-trésorier(ère)**
 - 5. Remplacement d'un automate**
 - 6. Période de questions**
 - 7. Levée de la séance extraordinaire**
-

PROCÈS-VERBAL

Bernard Desrochers
Suzanne Hudon

Monique Malo
Miguel Dicaire

Marc-Olivier Huot-Drouin
Victorien Prud'homme

Formant quorum sous la présidence du Maire, Christian Pilon.

Assistent également à la séance, Monsieur Mario Boyer, Adjoint à la Directrice générale/Greffière-trésorière.

1.

Ouverture de la séance

Monsieur le Maire, Christian Pilon souhaite la bienvenue aux membres présents.

2.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-06-157

Révocation de l'avis de convocation

Les membres du conseil étant tous présents et conformément à l'article #153 du code municipal, il y a révocation unanime. (voir aussi l'article #157 du Code Municipal)

Il est proposé par Monsieur Marc-Olivier Huot Drouin

QUE l'avis de convocation soit révoqué, conformément à la loi.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

3.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-06-158

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur le conseiller Victorien Prud'homme

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

4.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-06-159

Offre de service - Recrutement d'un(e) nouveau(elle) directeur(trice) général(e) et greffier(ère)-trésorier(ère)

CONSIDÉRANT que la Directrice générale et greffière-trésorière quittera ses fonctions au début du mois de juillet;

CONSIDÉRANT qu'il est urgent de pourvoir le poste;

CONSIDÉRANT qu'il est essentiel de confier un mandat à une firme spécialisée en recrutement afin d'être adéquatement accompagné dans la sélection d'un(e) futur(e) candidat(e);

CONSIDÉRANT l'offre de services déposée par la firme Toumaï, au montant de 18 000 \$ plus taxes, pour accompagner la Municipalité dans le recrutement stratégique du poste de direction générale;

Il est proposé par Madame la conseillère Monique Malo

QUE le conseil accepte l'offre de services soumise par la firme Toumaï;

QUE la direction générale et le maire soient autorisés à signer tout document nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présents.

5.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-06-160

Remplacement d'un automate

CONSIDÉRANT une panne de courant est survenue les 30 et 31 mai dernier à l'usine d'épuration de la municipalité;

CONSIDÉRANT que cette panne a occasionné des bris sur le réseau d'égout;

CONSIDÉRANT que la station de pompage SP2 doit être réparée rapidement;

CONSIDÉRANT que notre assureur a été avisé d'une réclamation ;

Il est proposé par Madame la conseillère Monique Malo

QUE ce conseil accepte l'offre de service la firme Solutios au montant de 24 750 \$ plus taxes pour procéder au remplacement de l'automate défectueux à la suite de la panne de courant.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

6. Période de questions

Début : 18 h 33

Fin : 18 h 35

7.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-06-161

Levée de la séance extraordinaire à 18 h 37

Il est proposé par Monsieur le conseiller Miguel Dicaire

QUE la séance soit levée.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS PAR LE MAIRE

« Je soussigné, Christian Pilon, Maire de la Municipalité de Plaisance, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Et j'ai signé ce 16 juin 2026.

Christian Pilon
Maire

Mario Boyer
Adjoint à la Directrice générale et
Greffière-trésorière